Compte Rendu du Comité Juridique du 27 Novembre 2013

Etaient présents (ordre alphabétique)

BLANCK-DAP Martine

DAMBRE Benoit

DESBUQUOIS Jean-François

DUCROCQ-PICARROUGNE Nathalie

DUPICHOT Philippe

FABRE Hubert

FARGE Claire

JOURDAIN-THOMAS Fabienne

LEROY Michel

LUTMANN Philippe

MICHAUD Raphaël

MORTIER Renaud

PARRAS Jean-Yves

PERIN-DUREAU Ariane

PETIT Frédéric

PRIEUR Jean

ROBERT DE CHIEVRES Xavier

SCHILLER Sophie

Le Comité Juridique a commencé à 10h00

Madame Sophie Schiller prend la parole et rappelle les dernières publications de la FNDP dans « la semaine juridique notariale » du 6 septembre 2013 :

- Les holding animatrices de leur groupe : proposition de clarification de statut (rapport J.F. Desbuquois, Ph. Neau-Leduc, P. Julien Saint Amand, N. Picarrougne)

- Quel cautionnement peut accorder une société civile face à la divergence de position entre les chambres de la Cour de cassation ? (rapport S. Schiller)

- L'usufruit dont est titulaire une société dissoute s'éteint-il ou lui survit-il ? (rapport R. Mortier)

- Possibilité de l'insertion d'une faculté de cantonnement dans la clause bénéficiaire (rapport M. Leroy)

Les membres du comité constatent que le nom de FNDP, qui associe plusieurs professions ainsi que des universitaires, facilite l'accès aux parlementaires. Le Comité Juridique se félicite de cette force. Maître Jean François Desbuquois expose les différentes démarches entreprises. Il indique qu'une des idées développées au nom de la Fédération a été reprise par Gilles Carrez lors du débat au parlement, mais elle a été finalement écartée du projet de loi rédigé sur les holdings animatrices.

Madame Sophie Schiller donne ensuite la parole à Mesdames Martine Blanck-Dap et Nathalie Ducrocq-Picarrougne qui présentent leur rapport sur « Le régime de la preuve dans la procédure fiscale ». Les débats sont très riches sur toutes les questions évoquées et il est décidé de reprendre ce sujet lors du prochain comité, ce qui permettra de l'enrichir des connaissances et réflexions de Madame Ariane Perin-Dureau qui a fait sa thèse sur ce sujet et de plus spécifiquement distinguer entre d'une part, les souhaits et, d'autre part, les préconisations. La possibilité de rédiger deux études est envisagée. Une nouvelle version sera présentée en mars/avril 2014.

La parole est ensuite donnée à Monsieur Renaud Mortier pour son rapport « De la cession d'usufruit temporaire à la cession de droit de jouissance conventionnel ». A la lecture du rapport, il est demandé à Monsieur Renaud Mortier de modifier légèrement la présentation afin d'éviter tout problème avec l'administration fiscale et plusieurs éléments de compléments sont proposés par les membres. Là encore, une nouvelle version sera présentée en mars/avril 2014.

Rappel des rapports qui seront présentés lors du prochain Comité Juridique :

- Maître Hubert Fabre & Madame Cécile Lisanti

« La mise à disposition dans un contexte familial constitue-t-il une intention libérale ? »

- Madame Sophie Schiller, Madame Nathalie Ducrocq-Picarrougne, Monsieur Laurent Gayet et Monsieur Philippe Dupichot

« Le cautionnement par des sociétés commerciales dans les groupes familiaux »

- Monsieur Philippe Dupichot et Monsieur Jean Prieur

« Société Civile unipersonnelle »

- Madame Nathalie Ducrocq-Picarrougne, Monsieur Michel Leroy et Monsieur Philippe Luttmann

« Les limites de la patrimonialisation de l'assurance-vie et en particulier la possibilité d'effectuer un ADT sur un tel contrat »

Date à retenir pour le prochain Comité Juridique **:**

Jeudi 5 juin 2014 à 10h00 en salle B506 à l'université Paris-Dauphine

Le comité a pris fin à 12h15